Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 2 Ramadan 1447
20 Février 2026

N° 22

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **436**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **438**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **444**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **449**
Homologation de résolutions **449**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **449**
Avis aux créanciers **452**
Convocations
Sociétés anonymes **454**
Divers
Avis au public **455**
Actes Administratifs
Avis au public **457**
Liste des Titulaires de comptes inactifs
Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne CARTE VIE **458**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Nom de l'entreprise : Timusoi Agriculture à Gaafour

Type de société : locale

Le montant du capital souscrit de la société : 10 000 dinars

Adresse du siège social : Cité Ennassim Gaafour

Thème de l'entreprise : Agriculture générale

La période indiquée pour l'entreprise : 99 ans

La date du dépôt des statues de la société auprès du tribunal de première instance de Siliana le 16 Mars 2023 sous le numéro 05/2023

Domaine juridique : 50 actions sont placées en tant que 10.000 dinars payez en une fois. Distribué à ceux qui souhaitent cotiser sur la base d'apport pour chaque personne comme stipulé au chapitre 6 des dispositions générales de première partie du décret présidentiel de Mars 2022, relatif aux sociétés privées. Et en cas de dépassement du nombre spécifié, la notification est faite par un huissier de justice et ajouter de nouvelles actions au capital de la société.

Délai de souscription : du 20 Février 2026 au 05 Mars 2026, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription total.

Une invitation à l'assemblée générale constitutive le 10/03/2026, une publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Et dans deux quotidiens en plus cet avis a été affiché au siège de la municipalité.

Membres :

Ramzi Ben Taheur Ferchchi

Rami Ben Bachir Hammami

Samir Ben Mongi Ouni

Cet avis remplace l'avis au JORT n° 23 de l'année 2023.

2026R00478SODB1

Bulletin

Nom ou raison sociale : Société communautaire régionale : Institut Supérieure Privé des Sciences de la Santé de Médenine.

Type de société : Société citoyenne régionale.

Capital social : 10.000 DT.

Siège social : Immeuble Ettanmia, route de Ben guerdane, Médenine Sud - 4100.

Objet social : - Licence appliqué des sciences de la santé.

Durée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du statut constitutif : le 09/02/2026.

Parts sociales à souscrire : 200 parts sociales.

Valeur nominale des parts sociale : 50 DT par action.

Banque domiciliataire des montants des souscriptions : Banque Nationale Agricole, agence Médenine.

Délai de souscription : 16/02/2026 au 26/02/2026.

Les avantages attribués conformément à l'acte constitutif : Oui.

Approbation des conditions d'admission aux assemblées générale et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des modalités de répartition des excédents et de constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Sur-plateforme.

Lieu de la tenue de l'assemblée générale constitutive : Immeuble Ettanmia, route de Benguerdane Médenine.

Liste des fondateurs :

Najari Mabrouk, demeurant à Rue du Soudan n°25, Médenine nord, gouvernorat de Médenine,

Hanen Guesmi, demeurant à cité Saikha, om tameur ouest, Médenine nord 1 gouvernorat de Médenine Rabia Nabhen, demeurant à cité Ayati, boughrara 1 Médenine sud, gouvernorat de Médenine.

2026R00489SODB1

Avis au public

Dénomination sociale : Société communautaire locale COLZA

Catégorie de la société : Locale

Capital social souscrit : 5000,00 Dinars

Adresse du siège social : Avenue Habib Bourguiba, Bousalem

Objet de l'activité : Projet agricole intégré

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 07/01/2026

Nombre de parts nominatives : 500

Valeur nominale de la part : 10,00 Dinars

Institution bancaire : Banque Tunisienne - BOUSALEM

Période de souscription : Du 20/02/2026 au 05/03/2026

Avantages prévus par les statuts types : Oui

Acceptation des conditions de participation aux assemblées générales et du droit de vote : Oui

Acceptation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'Assemblée Générale Constitutive : Via la plateforme.

LISTE DES FONDATEURS :

Nom et prénom :

Hana Dridi : Gouvernorat Jendouba; Délégation Bousalem; Adresse : Rue Al-Andalus, Bousalem

Hamza Dridi : Gouvernorat Jendouba; Délégation Bousalem; Adresse : Rue Al-Jamil, Al-Brahmi

Souheil Dridi : Gouvernorat Jendouba; Délégation Bousalem; Adresse : Avenue Habib Bourguiba, Bousalem.

Le présent avis est publié au Journal Officiel de la République Tunisienne ainsi que dans deux quotidiens, dont un en langue arabe.

2026R00491SODB1

Avis au Public

Raison sociale : Société Citoyenne Locale "erouwabi

Type de société : Locale

Capital social souscriptible : 5000,00 DT

Adresse du siège social : SNED GAFSA

Objet social : PROJET agricole INTEGRE

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts : 05/02/2026

Nombre de parts nominatives : 10

Valeur nominale de la part : 500,00 DT

Institution bancaire : Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) - Agence de GAFSA

Période de souscription : Du 16/02/2026 au 28/02/2026

Avantages prévus : Oui (selon les statuts types)

Conditions d'accès aux AG : Acceptées (droit de vote et présence)

Distribution des excédents : Acceptée (selon les conditions de réserves et surplus)

Convocation à l'AG constitutive : Via la plateforme numérique

Lieu de l'AG constitutive : (Non spécifié dans le document).

Liste des Fondateurs :

Nom et Prénom :

HARRATH WAEL : Délégation SNED; Gouvernorat GAFSA; Adresse : CITE ENNOUR

Radaoui Wala : Délégation SNED; Gouvernorat GAFSA; Adresse : CITE ENNOUR

Sakhraoui Mohamed : Délégation SNED; Gouvernorat GAFSA; Adresse : CITE ZITOUNA.

2026X00241SODB1

Avis au Public

Raison sociale : Société Citoyenne Locale "OASIS" pour les productions animales

Type de société : Locale

Capital social souscriptible : 5000,00 DT

Adresse du siège social : Tombar KEBILI

Objet social : Production animale service agricole

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts : 23/01/2026

Nombre de parts nominatives : 10

Valeur nominale de la part : 500,00 DT

Institution bancaire : Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) - Agence de Kébili

Période de souscription : Du 17/02/2026 au 17/03/2026

Avantages prévus : Oui (selon les statuts types)

Conditions d'accès aux AG : Acceptées (droit de vote et présence)

Distribution des excédents : Acceptée (selon les conditions de réserves et surplus)

Convocation à l'AG constitutive : Via la plateforme numérique

Lieu de l'AG constitutive : (Non spécifié dans le document).

Liste des Fondateurs :

Nom et Prénom :

ABBES HEDI : Délégation Kébili Nord; Gouvernorat Kébili; Adresse : TOMBAR

LAARIBI TALEL : Délégation Kébili Nord; Gouvernorat Kébili; Adresse : TOMBAR NORD

DRAOUIL MUSTAPHA : Délégation Kébili Nord; Gouvernorat Kébili; Adresse : Rue 18 Janvier Kebili Nord.

2026X00242SODB1

Avis au Public

Raison sociale : Société Citoyenne : Locale pour les dattes super

Type de société : Locale

Capital social : souscriptible : 5 000,00 DT

Adresse du siège social : Jannoura Kebili Sud

Objet social : Entreposage frigorifique et emballage des dattes

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts : 29/01/2026

Nombre de parts nominatives : 10

Valeur nominale de la part : 500,00 DT

Institution bancaire : Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) - Agence de Kébili

Période de souscription : Du 16/02/2026 au 13/03/2026

Avantages prévus : Oui (selon les statuts types)

Conditions d'accès aux AG : Acceptées (droit de vote et présence)

Distribution des excédents : Acceptée (selon les conditions de réserves et surplus)

Convocation à l'AG constitutive : Via la plateforme numérique

Lieu de l'AG constitutive : (Non spécifié dans le document).

Liste des Fondateurs :

Nom et Prénom :

Abdelkarim Ridha : Délégation Kébili sud; Gouvernorat Kébili; Adresse Jannoura

Ben Khalifa Fatma : Délégation Kébili sud; Gouvernorat Kébili; Adresse Jannoura

Ben Khalifa Med Ali : Délégation Kébili sud; Gouvernorat Kébili; Adresse bazma.

2026X00243SODB1

Avis au public

Dénomination sociale : société communautaire locale SOUANINA

Catégorie de la société : Locale

Montant du capital social souscrit : 5 000,00 dinars

Siège social : Qatrana Nord, à côté de supérette Firdaws

Objet de l'activité : Projet agricole intégré

Durée prévue de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de contrat constitutif : 08 janvier 2026

Nombre de parts sociales à souscrire : 10

Valeur nominale des parts sociales : 500,00 dinars

Institution bancaire (agence régionale) : Banque Nationale Agricole - Sidi Bouzid

Période de souscription : du 17 février 2026 au 18 mars 2026

Avantages prévus par le contrat constitutif : Oui

Acceptation des conditions de participation aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Oui

Acceptation des conditions relatives à la distribution des bénéfices et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Mohamed Chokri Younsi : Délégation Sidi Bouzid Est; Gouvernorat Sidi Bouzid; Adresse : Qatrana

Abdelhafidh Hajlaoui : Délégation Sidi Bouzid Est; Gouvernorat Sidi Bouzid; Adresse : Qatrana.

2026X00244SODB1

Avis au public

Dénomination sociale de la société : société communautaire locale ALJINENE

Catégorie de la société : Locale

Montant du capital social souscrit : 5 000.00 dinars

Siège social : Qatrana Sud, à coté de l'épicerie Abdelmajid Hajlaoui

Objet de l'activité : Projet agricole intégré

Durée prévue de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de contrat constitutif : 07 janvier 2026

Nombre de parts sociales à souscrire : 10

Valeur nominale des parts sociales : 500,00 dinars

Institution bancaire (agence régionale) : Banque Nationale Agricole - sidi Bouzid

Période de souscription : du 15 février 2026 au 16 mars 2026

Avantages prévus par le contrat constitutif : Oui

Acceptation des conditions de participation aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Oui

Acceptation des conditions relatives à la distribution des bénéfices et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Sofiane Hajlaoui : Délégation Sidi Bouzid Est; Gouvernorat Sidi Bouzid; Adresse Faydh Qatrana

Ezzeddine Jemni : Délégation Sidi Bouzid Est; Gouvernorat Sidi Bouzid; Adresse Faydh.

2026X00245SODB1

Avis au public

Dénomination sociale de l'entreprise : Société coopérative locale agricole El Karama

Catégorie de l'entreprise : Locale

Montant du capital social ouvert à la souscription : 5000.00 dt

Adresse du siège social : Cité Ezzayatine, Medjez El Bab -Béja

Objet / activité de la société : Projet agricole

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 13 Janvier 2026

Nombre de parts sociales à souscrire : 10

Valeur nominale de la part sociale : 500.00 dt

Etablissement bancaire (agence régionale) : Banque Tunisienne de Solidarité - Agence de Béja

Période d'ouverture de la souscription : Du 17/02/2026 au 17/03/2026

Avantages spécifiques tels que prévus par les statuts types : Oui

Approbation des conditions de participation aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme lieu de l'assemblée générale constitutive

Liste des fondateurs :

Nom et prénom : Lotfi Dridi : Délégation : Medjez El Bab, Gouvernorat : Béja, Adresse : Cité Ezzayatine, Medjez El Bab, Béja

Nom et prénom : Saif Dridi ; Délégation : Medjez El Bab, Gouvernorat : Béja, Adresse : Cité Ezzayatine, Medjez El Bab, Béja

Nom et prénom : Mohamed Amine Riahi : Délégation : Medjez El Bab, Gouvernorat : Béja, Adresse : Cité Ettahrir, Medjez El Bab, Béja.

2026400566SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

COMPTOIR TUNISIEN DE BATIMENT

SA au capital de 14 625 000 Dinars

Siège Social : Route de Tunis Km 0.5 - SFAX

Identifiant Unique : 0003755C

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, réunie en date du

12 Décembre 2025, enregistré à la recette des finances de Gremda Sfax le 09 Janvier 2026 sous le N°26800099 (Quittance N°M003909), il a été décidé de :

1/ Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire,

2/ Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2024.

3/ Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024,

4/ Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2024,

5/ Approbation des conventions règlementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

6/ Quitus à donner aux administrateurs et à la direction générale,

7/ Affectation du résultat de l'exercice 2024,

8/ Désignation de deux commissaires aux comptes de Monsieur Mohamed Ilyes GHRAB et MAGHREB CONSEIL & AUDIT représentée par Walid Mlik pour les exercices 2025-2026-2027,

9/ Révocation les administrateurs suivants : Messieurs Riadh Ben Ayed et Mohamed Ben Ayed et Zouheir Ben Ayed et Slim Marrakchi et Mohamed Ben Amar, et désignation Monsieur Mohamed Adel Kammoun et Monsieur Sami Trabelsil et Mademoiselle Soumaya Djebali comme administrateurs pour la durée restante du mandat du conseil actuel, qu'elle limite à trois, qui se termine à l'expiration de l'assemblée générale qui statuera sur les états financiers de l'exercice2026

10/ Pouvoir pour formalités

Il a été déposé au Registre National des Entreprises à Tunis un exemplaire de procès-verbal sus indiqué le 19/01/2026.

2026R00479SANB2

REDUCTION DE CAPITAL EN VUE D'APUREMENT DES PERTES CUMULEES SUIVIE D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE

LES PERLES DU DESERT

SOCIETE ANONYME - TOTALEMENT EXPORTATRICE

CAPITAL SOCIAL : 10.000 DINARS TUNISIENS

SIEGE SOCIAL : AMEN EL BOUHAIRA - 3EME ETAGE - 1053 - LES BERGES DU LAC - TUNIS TUNISIE

IDENTIFIANT UNIQUE : 1432766B

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration de la société réuni en date du 18 décembre 2025 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis en date du 6 février 2026 enregistrement numéro 26800488 quittance numéro M001145 et du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société réuni en date du 9 janvier 2026 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis en date du 6 février 2026 enregistrement numéro 26500484 quittances numéro M001113, dont 2 exemplaires ont fait l'objet d'un dépôt provisoire auprès du centre national des entreprises sous le numéro 202615165 il a été décidé à l'unanimité des actionnaires ce qui suit :

1) La réduction du capital social d'un montant de dix mille Dinars Tunisiens (10.000 TND), pour le baisser de dix mille Dinars Tunisiens (10.000 TND) à 0 TND, et ce par voie d'annulation de mille (1.000) actions nominatives de dix Dinars Tunisiens (10TND) de valeur nominale chacune et ce afin de rétablir l'équilibre partiel entre le capital et l'actif social ayant subi une dépréciation à cause des pertes cumulatives.

2) L'augmentation du capital social simultanément à la réalisation de la réduction de capital, d'un montant de dix millions deux cent mille soixante Dinars Tunisiens (10.200.060T ND) pour le porter de 0 TND à 10.200.060T ND, et ce par l'émission de 1 020 006 nouvelles actions d'une valeur nominale de dix dinars (10 TND) chacune et ce par apport en liquide et par conversion d'une partie de la créance certaine, liquide,

échue et exigible détenue par l'actionnaire de la Société, la société Sanlucar Fruit SL.

Les actionnaires la société, société Shares CO. RH & SL Services et la société SANLUCAR SERVICES SARL, ont déclaré renoncer définitivement et irrévocablement à leur droit préférentiel de souscription pour la participation à l'augmentation de capital susmentionnée.

3) Sous réserve de la réalisation définitive des deux opérations de réduction et d'augmentation de capital, le nouveau capital social de la société sera fixé à la somme de dix millions deux cent mille soixante Dinars Tunisiens (10.200.060 TND) divisé en 1 020 006 actions d'une valeur nominale de dix dinars (10 TND) chacune. L'article 6 des statuts sera modifié en conséquence.

4) Le conseil d'administration ou le Directeur Général de la société sont d'ores et déjà autorisé à accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de la réalisation de la réduction et l'augmentation de capital.

2026R00482SANB2

NOTICE D'INFORMATION

AUGMENTATION DE CAPITAL

DE LA SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEIMENT AGRICOLE

ERROUKI

Identifiant unique : 1364288 K

Forme juridique : Société Anonyme

Capital social : 7 750 000,000 Dinars

Siège social : Route de Mahdia km 10 - 3054 Sakiet Eddayer, chez la société Nutrisud, Sfax.

Objet social : L'exploitation agricole et l'élevage sous toutes ses formes.

Durée de la société : 99 ans

Réduction de capital :

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21/07/2025, le capital social a été réduit d'un montant de 6 975 000,000 DT par absorption des pertes et a ramené le capital de 7 750 000,000 DT à 775 000,000 DT par la réduction de la valeur nominale de l'action de dix dinars (10,000 DT) à un dinar (01,000 DT) chacune.

Le montant de l'augmentation de capital :

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21/07/2025, le capital social a été augmenté d'un montant de 13 000 000,000 DT pour le porter de 775 000,000 DT à 13 775 000,000 DT et ce par l'émission au nominal de 13 000 000 actions nominatives nouvelles d'un dinar (01,000 DT) chacune à libérer du quart (1/4) à la souscription par voie d'apports en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la société MEDIMIX et la société D'ELEVAGE ET DE PRODUCTION AGRICOLE SEPAG».

Date et lieu de dépôt du procès-verbal de l'assemblée : Une copie originale du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21/07/2025, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 18/11/2025, sous le n°25507182, quittance n°M007703, qui a décidé l'augmentation de capital, a été déposée au Registre National des Entreprises, le 17/02/2026 sous le n°2026 15824.

Lieu de dépôt des fonds : Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert auprès de la BNA, agence Soliman, sous le n°03404 0020321045368 59.

La souscription pourra être réalisée durant le délai de quinze (15) jours à partir de la publication de la présente notice. Le délai de souscription pourra être clôturé par anticipation dès la souscription de la totalité de l'augmentation de capital.

Les apports en nature : Aucun apport.

Les avantages particuliers prévus par les statuts : Aucun avantage.

Les conditions d'admission aux assemblées générales : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter. Nul ne peut représenter un actionnaire à l'assemblée s'il n'est lui-même membre de cette assemblée.

Les modalités de convocation de l'assemblée générale : La convocation de l'assemblée générale est faite par le conseil d'administration conformément aux dispositions statutaires.

2026X00246SANB2

NOTICE D'INFORMATION

SOCIETE TUNISIENNE DE PARTICIPATION ET DE GESTION (STPG)

Société Anonyme

Siège social : 72 Bis Rue des Minéraux, Z.I La Charguia I - 2035 Tunis - Carthage

Identifiant unique : 0014372A

1/ Dénomination : Société Tunisienne de Participation et de Gestion (STPG).

2/ Forme : Société anonyme.

3/ Siège social : 72 Bis Rue des Minéraux, Z.I La Charguia 1 - 2035 Tunis - Carthage.

4/ Durée : 99 ans.

5/ Capital social : Deux cent mille dinars (200 000 DT).

6/ Objet : La société a pour objet, en Tunisie, et dans tous pays directement ou indirectement pour son compte, pour le compte de tiers ou en participation.

Toutes opérations quelconques industrielles, commerciales ou civiles, mobilières ou immobilières, sans limitation et spécialement toutes opérations financières ou bancaires, la mise en construction, l'achat, l'armement, la location, la vente et l'exploitation directe ou indirecte de tous chalutiers et bateaux de pêche ou autres, le transport, la conserverie et le commerce de tous produits ou sous-produits de la pêche. La prise de toutes participations directes ou indirectes pouvant se rattacher aux objets ci-dessus par voie de création de sociétés tunisiennes ou étrangères, d'apport, souscription ou achat de titres, droits sociaux fusion, association, syndicats etc ..

7/ L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 décembre 2025, dont le procès-verbal a été enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 9 janvier 2026, enregistrement n°26500141, Quittance n°M000273 a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de dix-huit millions de dinars (18 000 000 DT), pour le porter de deux cent mille dinars (200 000 DT) à dix-huit millions deux cent mille dinars (18 200 000 DT), et ce par la création de trois millions six cent mille (3 600 000) actions nouvelles de valeur nominale égale à cinq (5) dinars chacune.

L'augmentation du capital s'effectuera par conversion de la créance certaine, liquide et exigible d'un actionnaire comme indiqué dans le rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, à hauteur de dix-huit du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, à hauteur de dix-huit millions de dinars (18 000 000 DT).

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la suppression partielle du droit préférentiel de souscription, à hauteur de 3 600 000 actions, lesquelles seront souscrites en totalité par un actionnaire, en contrepartie de la conversion de sa créance.

8/ Dépôt provisoire : Registre National des Entreprises de Tunis le 09/02/2026, sous le numéro 14144 numéro de certificat 2025199974.

9/ Droit préférentiel de souscription : Le délai de souscription a été fixé à 15 jours à partir de la date de publication de la présente notice.

2026400561SANB2

Augmentation du capital

Mise en conformité des Statuts avec le Code des Sociétés Commerciales et la loi n°2019-47 du 29 mai 2019

SOCIETE TUNISIENNE DE PROMOTION

DES POLES IMMOBILIERS ET INDUSTRIELS - STPI -

S.A. au Capital : 4.000.000 DT

Siège social : Immeuble la Coupole - Rue Hédi Nouira - Cité Ennasr - Ariana

IU : 0977517D

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Décembre 2025, enregistré à la Recette des Finances de Denden à Tunis, le 29 Décembre 2025, sous le n°25504728, quittance n°M093272, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 05 Février 2026, il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- L'augmentation du capital de 4.000.000 Dinars à 10.000.000 DT.

- Modification de l'article 6 des statuts.

- Mise en conformité des Statuts avec le code des sociétés commerciales et la Loi n° 2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat des investissements.

2026400570SANB2

Dénomination : Ecole Supérieure Privée des Etudes des Sciences de la Santé de Tunis

Forme : Société Anonyme

Capital social : 5 000 Dinars -

Siége social : Immeuble Maram Palace, Menzah 4, 1004 Tunis

Identifiant Unique : 1154640M

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03/02/2026 enregistré à la recette des finances cité Mahrajene le 04/02/2026 sous le numéro M007694 quittance numéro 26500583, il a été décidé une augmentation réservée du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, conformément à l'article 164 du Code des Sociétés Commerciales.

L'augmentation de capital est fixée à 1 995 000 Dinars par l'émission de 19 950 actions nouvelles de 100 Dinars chacune, émises au pair, à souscrire en numéraire et libérées du quart à la souscription.

Cette augmentation est réservée exclusivement à :

Société Team Hôtels & Resorts - IU N°1464599E.

Les souscriptions seront reçues au siège social dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de parution du présent avis au JORT.

La souscription pourra être clôturée par anticipation dès la libération intégrale du montant d'augmentation du capital.

A l'issue de cette opération, le capital social sera porté à 2 000 000 Dinars divisé en 20 000 actions.

Dépôt légal effectuer au registre national des entreprises le 17/02/2026 sous le numéro quittance RNE 2026P98116324.

2026400576SANB2

Dénomination : Ecole Supérieure Privée des Etudes des Sciences de la Santé de Tunis

(Ex : PHENICIA INSTITUTE)

Forme : Société Anonyme issue de la transformation d'une SARL

Capital social : 5 000 Dinars divisé en 50 actions de 100 Dinars chacune

Siège social : Immeuble Maram Palace, Menzah 4, 1004 Tunis

Identifiant Unique : 1154640M

Suivant procès-verbaux des Assemblées Générales Extraordinaires en date des 16/01/2026 et 02/02/2026, enregistrés à la recette des finances cité Mahrajene respectivement le 19 janvier 2026 sous le numéro 26700282 quittance numéro M003789 et le 3/2/2026 sous le numéro M007231 Quittance numéro 26700516.

Les associés ont décidé :

- Le changement de la raison sociale de «PHENICIA INSTITUTE» en «Ecole Supérieure Privée des Etudes des Sciences de la Santé de Tunis» - La transformation de la société de Société à Responsabilité Limitée en Société Anonyme, sans création d'une personne morale nouvelle, conformément aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales

L'adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme

- Le maintien du capital social à 5 000 dinars

- La nomination des premiers administrateurs pour une durée de trois ans

- Mr Mohsen Hassen

- Société SIT Jean Jaurès, représentée par Mr Mohsen Hassen

- Société Team Hôtels & Resorts, représentée par Mr Farid Farhat

La nomination de Mr Raouf Guetari en qualité de Commissaire aux comptes pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Dépôt légal effectuer au registre national des entreprises le 28/01/2026 sous le numéro quittance.

2026400577SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

NEO-SOFT TUNISIE

Société A Responsabilité Limitée Non - Résidente

Capital Social : 134.000 Euros (Equivalent à 397.300 Dinars)

Siège Social : 8, Immeuble KAFFEL - 1er Etage - Angle de la Rue du Lac Lochness et de la Rue du Lac Wendermere - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1326282Q

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 5/11/2025 (enregistré à la Recette des Finances le Lac, Tunis le 22/12/2025 sous QN°M0123614 EN°25511180).

- les associés ont décidé de procéder à la dissolution anticipée de la société et de nommer Madame Wafa Abda Epouse Heni en qualité de liquidateur pour une durée d'une (1) année avec les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de sa mission.

-Le siège de la liquidation est fixé au Boulevard de la Terre - Yasmine Tower - Bloc A -2ème Etage - Bureau A2.5, Centre Urbain Nord - 1003 Tunis

- Tout créancier de la société doit présenter ses titres de créance au liquidateur au siège de la liquidation dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent Avis au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Un exemplaire a été déposé auprès du Registre national des entreprises en date du 19/1/2026 sous l'identifiant unique N°1326282Q.

2026400547SRLB2

AFRICAN MAGHREB BUSINESS CONSULTANTS AMBC

Société A Responsabilité Limitée Non - Résidente

Capital Social : 1.500.000 Euros (Equivalent à 2.850.000 Dinars)

Siège Social : 6, Rue Ibn Hazm- Cité Jardins- Le Belvédère - 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1173765G

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 28/3/2025 (enregistré à la Recette des Finances El Mahrajane - Tunis le 11/4/2025 sous QN°M022739 EN°25501724).

- les associés ont décidé de procéder à la dissolution anticipée de la société et de nommer Monsieur Moez Kaaniche en qualité de liquidateur pour une durée d'une (1) année avec les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de sa mission.

- Le siège de la liquidation est fixé au Boulevard de la Terre - Yasmine Tower - Bloc A - 2ème Etage - Bureau A 2-6, Centre Urbain Nord - 1003 Tunis

- Tout créancier de la société doit présenter ses titres de créance au liquidateur au siège de la liquidation dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent Avis au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Un exemplaire a été déposé auprès du Registre national des entreprises en date du 19/1/2026 sous l'identifiant unique n°1173765G.

2026400548SRLB2

DAHUA TECHNOLOGY TUNISIA

Société A Responsabilité Limitée Non-Résidente Totalement Exportatrice

Capital social : 89.000 Dollars

Siége social : Imm. «Mirmar» B n°3-5ème Etage - Centre Urbain Nord-1082 Tunis

Identifiant Unique : 1467854N

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associées du 3/12/2025 (enregistré à la Recette des Finances de Charguia, le 31/12/2025 sous QN°M0142431 Enrg N°25516700) et les Statuts mis-à-jour du 3/12/2025 (enregistrés à la Recette des Finances de Charguia, le 31/12/2025 sous QN°M0142414 Enrg N°25716691), les associés ont décidé :

- d'augmenter le capital pour le porter de 89.000 Dollars à 304.000 Dollars et ce, par la création de 2150 parts sociales nouvelles de 100 Dollars chacune

- d'approuver les statuts mis-à-jour.

Un exemplaire du P.V et des statuts mis-à-jour ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises le 7/1/2026 sous l'Identifiant Unique N°1467854N.

2026400549SRLB2

KNAUF LES CARRIERES

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 1.000.000 DT

Siège social : Imm. 216-Rue Socrate - 2ème Etage - Le Kram Kheiredine - Le Lac 2060

IU : 0986137W

Suivant P.V de la Décision Collective Ordinaire des Associés du 28/8/2025 (enregistré à la Recette des Finances La Goulette le 14/11/2025 sous QN°M0126151. Enrg N°25710137), Les associés ont décidé de :

- Renouveler le mandat de la société «ECC MAZARS» en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années.

- Renouveler le mandat de Monsieur Karim George Adly Georgy en qualité de Gérant pour une durée de trois (3) années.

Un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 0986137W en date du 13/1/2026.

2026400550SRLB2

KNAUF AFRICA TRADE

Société à Responsabilité Limitée Non-Résidente

Capital social : 150.000 DT

Siège social : Imm. 216, Rue Socrate - 2ème Etage - Le Kram Kheiredine - Le Lac 2060

IU : 0984441 S

Suivant P V de la Décision Collective Ordinaire des Associés du 28/8/2025 (enregistré à la Recette des Finances La Goulette le 17/11/2025 sous QN°M0126675. Enrg N°25710183), Les associés ont décidé de :

-renouveler le mandat de la société «ECC MAZARS» en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) années.

-révoquer Monsieur Vincent Marie Max Allard de ses fonctions de 2ème Gérant.

Un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des entreprises sous l'identifiant unique 0984441S le 13/1/2026.

2026400551SRLB2

BARCELO GESTION HOTELIERE TUNISIE BGHT

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 20.000 dinars

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins - Le Belvédère - 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1070148R

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés

du 12/1/2026 (enregistré à la Recette des finances Cité Mahrajene, Tunis le 9/2/2026 sous QN°M008677 EN°26700690), et suivant les actes de cessions de parts sociales du 12/1/2026.

- Les associés ont approuvé les cessions de parts sociales.

Suivant les statuts mis-à-jour du 12/1/2026 (enregistrés à la Recette des finances Cité Mahrajene, Tunis le 9/2/2026 sous QN°M008679 EN°26700692)

- Les associés ont approuvé les statuts mis-à-jour.

Un exemplaire du PV, des actes de cessions de parts sociales et des statuts mis-à-jour a été déposé au registre national des entreprises sous Identifiant unique N°1070148R en date du 11/2/2026.

2026400552SRLB2

KAOUN

Société A Responsabilité Limitée

Capital social : 1.005,890 Dinars

Siège Social : Cléopâtre Center-N°A7-2, Northem Urban Center - 1082 Tunis

IU : 1548479K

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 31/12/2025 (enregistré à la Recette des Finances Charguia - Tunis le 19/1/2026 sous QN°M12898 EN°26400741)

- Monsieur Nebras Jemel a démissionné de son mandat de gérant.

- Les associés ont décidé de nommer Monsieur Nedhir Khelil en qualité de gérant pour une durée d'une (1) année.

Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 27/1/2026.

2026400553SRLB2

SUBSCRIBE TN

Société A Responsabilité Limitée

Capital Social : 10.100 Dinars

Siège Social : Cléopâtre Center-N°A7-2, Northern Urban Center - 1082 Tunis

I.U : 1751044Y

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 31/12/2025 (enregistré à la Recette des Finances Charguia - Tunis le 19/1/2026 sous QN°M12890 EN°26400744)

- Monsieur Nebras Jemel a démissionné de son mandat de gérant.

- Les associés ont décidé de nommer Monsieur Nedhir Khelil en qualité de gérant pour une durée d'une (1) année et Monsieur Abouda Mohamed Ali en qualité de co-gérant pour une durée d'une (1) année.

Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 27/1/2026.

2026400554SRLB2

RECONDUIRE LE MANDAT DE LIQUIDATEUR

SOCIETE MARQUES DU MONDE «MDM»

Société à responsabilité limitée

Au capital de 7 000 000 Dinars

Siège social : Rue du Lac ANNECY

Immeuble ADONIS - Les Berges du Lac - 1053 TUNIS

M.F : 1578097Q/A/M/000

RNE : 1578097Q

N° CNSS : 61270553

Selon procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11/12/2025, enregistré à la recette des Finances le Lac Tunis le 15/01/2026 sous le numéro 26700430 quittance numéro 6333, dont un original a été déposé au registre national des entreprises le 10/02/2026.

L'Assemblée a décidé :

-de reconduire le mandat de Monsieur ZEGHDANA Lantfi en qualité de liquidateur de la société, pour une période supplémentaire d'un an à compter du 02 janvier 2026.

2026400560SRLB2

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20/01/2026

EL MANSOUR TRAVEL AND TOURS

Société à responsabilité limitée

Capital social : 100 000 dinars

Identifiant unique : 1535130N

Siège social : 97, avenue de la Liberté, Tunis 1002

Numéro de sécurité sociale : 541096-30

Suivant PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20/01/2026, enregistré à la Recette des Finances Rue d'Autriche le 04/02/2026 sous le numéro 26700429, reçu n° 10677, il a été décidé de :

- Acceptation de la démission du gérant, M. Tarek Cherif, avec quitus pour sa gestion durant toute la période de son mandat.

- Nomination de M. Mohamed Ali Chabâane et de M. Anis Dahmen en qualité de gérants de la société, avec tous les pouvoirs pour administrer les affaires sociales conformément aux statuts.

- Mise à jour de l'article 14 des statuts comme suit :

M. Mohamed Ali Chebâane et M. Anis Dahmen sont nommés gérants de la société pour une durée de trois ans.

Les deux gérants disposent de tous les pouvoirs pour gérer les affaires de la société conformément aux statuts.

- L'Assemblée Générale accorde la signature conjointe aux deux gérants, M. Mohamed Ali Chabâane et M. Anis Dahmen, pour toutes les opérations bancaires, notamment dépôts et retraits de chèques, lettres de change, virements, opérations en espèces ainsi que toutes opérations liées à la société.

Un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 13/02/2026.

2026400565SRLB2

AUTRES SOCIETES

La Société Mutuelle Centrale Des Services Agricoles « MOTOCOP »

RNE : 033535H

Siège social : 24 rue de Guinée 1002 TUNIS

Capital : 328950 dt

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 12 février 2026 enregistré à la Recette des Finances de Montplaisir Tunis sous le numéro 26800854 quittance le numéro M014757 en date du 13 février 2026 déposé au Registre National des Entreprises sous le numéro 2026P99714039 en date du 16 février 2026 ont été élus :

1- Monsieur Mohamed Habib Temani Président du Conseil d'Administration.

2- Monsieur Taoufik Ben Yahmès Vice-Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil a également décidé de maintenir Monsieur Sami Ghezal Directeur Général Adjoint, chargé de la gestion courante de la société.

En outre, le Conseil d'Administration a donné pouvoir à :

Monsieur Mohamed Habib Temani Président du Conseil d'Administration

Monsieur Sami Ghezal Directeur Général Adjoint

Pour ouvrir et gérer les comptes courants et les comptes dépôt auprès de toutes les banques et bureaux de poste, et pour signer tous les chèques et traites, étant précisé que leur signature conjointe est obligatoire.

2026400568SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 11 février 2026, dûment signé et enregistré auprès de la Recette des Finances de Bouargoub sous le numéro 26200165, reçu n°006534 M, Madame Mouna Ben Harrab, a cédé l'intégralité du fonds de commerce exploité en tant que pharmacie de classe B, sis à Bouargoub - Nabeul, Avenue de la Révolution, immeuble n°32, avec tous ses éléments corporels et incorporels à Monsieur Héni Belguith. La Venderesse s'est engagée personnellement à supporter toutes les dettes et charges afférentes audit fonds de commerce, nées avant le 12 janvier 2026.

Les oppositions, devront être auprès de l'acheteur l'acquéreur au cabinet de Maître Nidham Abdelkefi, Avocate, sis à Montplaisir, Tour Narcisse, avenue de Japon - 1073 Tunis dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de la présente publication.

La présente cession a fait l'objet d'une insertion dans les journaux Essabeh et le Temps parus le 17/2/2026.

2026R00470FCCC2

Avis

En vertu d'un acte notarié établi le 12 janvier 2026, enregistré à El Mourouj le 10 février 2026, quittance numéro 12094 M, établi par les notaires maître Chaima Souissi et maître Adel Chawaikhia, Mustapha Boudia a cédé à sa mère, Jamila Soudani, ses parts dans le fonds de commerce, exploité dans un salon de thé situé au 87 Rue de la République, Mégrine 2033, Ben Arous.

Les oppositions sont soumises au cabinet de Maître Chaima Souissi, situé à El Mourouj, 3 Rue des Martyrs, Résidence Mayar Médical.

Cet avis est publié au Quotidien le 19/2/2026.

2026R00471FCCC2

Avis

En vertu d'un acte notarié établi le 12 Janvier 2026, enregistré à El Mourouj le 10 février 2026, quittance numéro 12094 M, établi par les notaires maître Chaima Souissi et maître Adel Chawaikhia, Mustapha Boudia a cédé à sa mère, Jamila Soudani, Ses part, estimées à 50 %, dans la société Syntagma, une société à responsabilité limitée au capital de vingt mille dinars, dont l'activité principale est l'exploitation de cafés (café de première classe), située au 87 rue de la République, Mégrine 2033 Ben Arous, son numéro d'identification fiscale Z 1903155 et le numéro enregistré au Registre national des entreprises RNE sous le numéro ER20250060237.

Cet avis est publié au Quotidien le 19/2/2026.

2026R00472FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 12/11/2025 et enregistré à la recette des finances palais de Bizerte le 29/01/2026 reçu n°M008015, Donia Ben Farid Hachani a cédé à Henda Ben Hechmi Dridi la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à l'avenue Hassen Nouri Houmet Chorfa Bizerte.

Les oppositions doivent être adressées au vendeur à son adresse : 103 cité Bougatfa 1 Bizerte, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié au journal "le Quotidien" paru le 13/02/2026.

2026R00474FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé rédigé par Maître Najoua Chebbi Avocate à la cour d'appel daté le 15 janvier 2026 enregistré à la recette des finances Mourouj le 27 janvier 2026 quittance N°M008146 enregistrement n°26200415, Mr Nassim Arfaoui CIN 07136443 a vendu à Mr Amor Brayki la moitié du fonds de commerce (le moitié du café catégorie 1) Sis au rez-de-chaussée Lotissement El Houda, Hay Erriadh, El Mourouj 3, Ben Arous Avec la moitié de ses éléments corporels et Incorporels.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk et au journal La Presse le 14/02/2026.

2026R00476FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

En vertu d'un acte de vente de fonds de commerce daté le 11/02/2026 et enregistré à la Recette des Finances Zaghouan le 12/02/2026, Mr Marwan El Krawa a vendu à Madame Yamina Saker, la totalité du Fonds de Commerce constitue un "Café" avec ses composantes Matériels et Morales, situé à l'Avenue Hedi Chaker Zaghouan.

Toutes recommandations proposées seront faites chez l'acheteur à l'adresse du F.C dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 18/02/2026.

2026R00481FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon contrat enregistré à la recette des finances Al Yesminet le 21/01/2026 enregistrement N°26200256 quittance N°MO05097 Mme Ghada bent Hssin ben Al-Hadhili a vendu à la société Al-HOSNI NET son siège social situé au n°02 Immeuble D, résidence Salma, Madina Al jadida 3, Ben Arous la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux, destiné pour la vente et la réparation de fournitures multimédias et de téléphones portables.

Les oppositions doivent être soumises à l'adresse susmentionnée de la société acheteuse, représentée par son gérant, Mr. Yassine Ben Abdelbasset Hossni dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 14 Février 2026.

2026R00483FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé légalisé à la municipalité de Monastir le 26/02/2024 et enregistré à la recette des finances de Benbla le 26/02/2024 (enregistrement N°24200199, quittance n°M008100), rédigé par maître Mouhamed Naceur Toumia avocat à la cour d'appel à Monastir.

Abderrazak Chatti a vendu la totalité du fonds de commerce situé à la rue Salem Bouhajeb à Bnbla Monastir à Salwene Boussaid, pour tous ses éléments corporels et incorporels, d'une valeur de quatre mille cinq cent dinars.

Toutes les oppositions sont reçues entre les mains de l'acheteur Salwene Boussaid demeurant à la rue combattant Benbla Monastir.

Cette annonce a été publiée dans le journal Echourouk le 28/01/2025.

2026S00236FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 9 février 2026 et enregistré à la recette des finances, rue Victor Hugo, Sousse le 16 février 2026 sous le n°26200779, quittance n°M010322, la société Calestis Plus en la personne de son représentant légal, Suarl, inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1840124T, ayant son siège social au croisement des rues Ahmed Bekthir et Lamine Chebbi, Khézéma-Est, Sousse a vendu à la société Prana Pilates en la personne de son représentant légal, sarl, inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1821155V, ayant son siège social au croisement des rues Ahmed Bekthir et Lamine Chebbi, Khézéma-Est, Sousse la totalité du fonds de commerce destiné à la vente en détail des vêtements, sis au croisement des rues Ahmed Bekthir et Lamine Chebbi, Khézéma-Est, Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'acquéreuse à son siège social sis au croisement des rues Ahmed Bekthir et Lamine Chebbi, Khézéma-Est, Sousse et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal "Echourouk" paru 17 février 2026.

2026S00238FCCC2

Vente d'un fonds de Commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 22/12/2025, enregistré à la recette des finances de Bouficha le 24/12/2025 sous N°25200982 quittance N°M033009. Mohamed Chedly Ben Salah Ben Amor BESSAADI, titulaire de la CIN N°03341513 pour le compte de son fils Wassim BESSAADI selon procuration a vendu et cédé à Mohsen Ben Ibrahim Ben Hassine MTAOUA, titulaire de la CIN n°05547912, la totalité du fonds de commerce du local destiné Café, avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au rez-de-chaussée du bâtiment sis à l'Avenue de l'environnement à Bouficha. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 19/2/2026.

2026S00242FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant acte sous seing privé en date du 30/01/2021, enregistré à la recette des finances Akouda Sousse le 01/02/2021, (reçu n°M003449, enregistrement n°21200166), Monsieur Yamen ben Sassi Belhadj Fredj titulaire de la CIN N°05569405 délivrée le 22/11/2016 a vendu en gérance libre à Monsieur Moez ben Badr Laadhari, titulaire de la CIN

N°09305414 délivrée le 03/12/2008, tout le fonds de commerce de buvette et café CLIN D'ŒIL, café 1ère Catégorie sis à Tantana Chat Mariem, Akouda Sousse.

2026S00243FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 10/02/2026 enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 11/02/2026 enregistrement n°26200712 quittance n°09612, société "SOFIA'S KITCHEN" sural ayant son siège à l'avenue Maghreb arabe, khezema Est Sousse a vendu et cédé sous toutes les garanties de fait et de droit à société "groupe Khessibi" Sarl en constitution ayant son siège à cité Al Nassim Sahloul 02 Sousse, la totalité du fonds de commerce qui a pour activité la restauration exploité dans le local sis à l'avenue Maghreb arabe, khezema Est Sousse moyennant un prix de Cent Cinquante Mille Dinars (150.000.000DT).

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains du rédacteur du contrat Maître Hatem DOURA avocat à la cour de cassation et c'est à l'adresse de son bureau sis à la route de tunis khezema ouest, complexe résidentiel et commercial "BADR" 4ème étage dans un délai n'excédant pas les 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Le même avis a été publié au journal "le quotidien et chourouk" le 19/02/2026.

2026S00247FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, rédigé par Maître Ahlem Belkhir à Mahrès, légalisé à la municipalité de mahrès le 3/02/2026, enregistré à la recette des finances à mahrès le 03/02/2026 quittance n°M007780 sous le n°26200192; Mr Lazhar Rékik a vendu à Mr Omar Rawafi la totalité du fonds de commerce sis à la route principale n°1 cité Habib Bourguiba Mahrés, Sfax exploité dans la vente des fruits secs et commerce de détail avec ses éléments corporels et incorporels, le numéro d'identifiant unique 0417460N

Les oppositions doivent être formulées au bureau de Maître Ahlem Belkhir situé à l'immeuble Mohamed benabdallah, étage1, Mahres, Sfax, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Un exemplaire de cette publication a été publié dans le Quotidien le 12/02/2026 à la page 15 sous le numéro IP426/192.

2026X00238FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé et enregistré à la recette des finances à Mareth le 21/01/2026, série n°M005245, reçu n°86200162 Mr Rachid Benzid a vendu à Mr Sadok YAHIA qui accepte la totalité du fonds de commerce (pharmacie catégorie B) exploité à Dekhilet Toujane, mareth Gabès.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur Sadok YAHIA qui a élu domicile chez son Avocat Maître Chmili Sami, avocat sis au 230 avenue Farhat HACHED dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au journal officiel, toute opposition dépassant ce délai est non avenue.

Le présent avis a été publié aux quotidiens "Le Quotidien et Achourouk" du 18/2/2026.

2026X00240FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

Suivant contrat de renonciation sous seing privé enregistré à la recette des finances de Bizerte le 21/01/2026.

Madame Rachida fille de Hassan Ben Youssef, ainsi que ses fils et filles Alia, Hounaida, Mouna et Mehdi, fils et filles de Abdelwahed Manzli, ont cédé au profit de Monsieur Mohamed Manzli l'intégralité de leurs quotes-parts dans le fonds de commerce résultant de l'exercice de l'activité commerciale exploitée en tant que café, sis au local n°13 Bab El Khoukha à Bizerte, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont reçues par le rédacteur de l'acte, Maître Naimi Naim, avocat à la Cour de cassation, dont le cabinet est situé à la rue Mohamed Salah El Bratli, quartier administratif à Bizerte, et ce, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet acte a été publié au journal «ACHOUROUK» du jeudi 29/01/2026.

2026400555FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 05/02/2026, enregistré à la recette des finances, Rue d'Autriche le 11/02/2026 sous le n°26200502, quittance n°M012825 Madame khemissa Dhaouafia Titulaire de la C.I.N n°02141443 a cédé son Fonds de commerce situé au 01, BIS Rue Oman Belvédère Tunis à Madame Moufida Sallemi, Titulaire de la C.I.N n°00910771. Toutes oppositions seront déposées à Madame Moufida Sallami à l'adresse du fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 18/02/2026.

2026400558FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente de fonds de commerce, dont les signatures ont été légalisées les 15 et 16 janvier 2026, enregistré à la recette des finances de La Marsa le 28 janvier 2026 sous le numéro 26200629, quittance n°M013207, Mme Lamia, fille de Omar Kamoun, titulaire de la carte d'identité nationale n°04669065, a cédé à M. Ibrahim, fils de Mohamed Ben Hammouda,

titulaire de la carte d'identité nationale n°08421595, le fonds de commerce exploité en tant que magasin de vente de parfums, sis au n°132, avenue de l'Environnement, Gammarth Village, Tunis, avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Mohamed Yassine Ellouze, avocat près la Cour d'appel, sis au n°13, rue du Lac Tana, Les Berges du Lac, Tunis, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié dans le journal Achourouk en date du 05/02/2026.

2026400559FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé enregistré à la recette des Finances Cité Mahrajéne 1082 Tunis, le 02 Février 2026, quittance n°M007172, enregistrement n°26200510, la société «EPSILON», SARL inscrite au RNE sous l'identifiant unique n°1378637J, son siège social sis à Espace Tunis, Bureau 14, Montplaisir, 1073, Bab Bhar, Tunis, a cédé à la société «GAMMA TRADE», SARL inscrite au RNE sous l'identifiant unique n°1651185E, son siège social sis au 21 Rue Tahar Haddad, 2080 Nouvelle Ariana, Ariana, la totalité du fonds de commerce consistant dans la préparation et la vente de gâteaux et de glaces, avec tous ses éléments matériels et incorporels, exploité dans un local de superficie de 35 m² sis au rez-de-chaussée de la Résidence «Al Baraka», rue du Jeune Foyer, Menzah 1, 1003 Tunis.

Les oppositions doivent être notifiées dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne chez la société «GAMMA TRADE», à son domicile élu siège au rez-de-chaussée de la Résidence «Al Baraka», Rue du Jeune Foyer, Menzah 1, 1003 Tunis.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Assahafa et LA PRESSE, parus le 13/02/2026.

2026400562FCCC2

Vente de Fonds de Commerce

Suivant acte SSP rédigé par Maitre Wassim Allouche, Signé le 25/11/2025 et le 02/02/2026 enregistré à la recette des finances Bab Souika le 03/02/2026 sous le n° 26200411, quittance n°M008902, Mr Abderraouf Elghoul cède et vend à Mme Yemna Rojbani, le fonds de commerce exploité actuellement en vente des produits électroménagers, électroniques et verreries, au n°117 Le Nouveau Souk (Essouk el jedid) Hafsia Tunis et dont un extrait a été publié au journal «le Quotidien» du 17/02/2026.

Les oppositions sont élues chez l'Avocat rédacteur au n°10 Avenue Louis Braille 3ème étage, le Belvédère Tunis dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion du présent avis au JORT.

2026400579FCCC2

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par Acte sous seing privé en date du 27/01/2026, signé légalisé le 5 et 6 Février 2026 et enregistré à la Recette des Finances de Kalaât Andalous en date du 9 février 2026, sous le n°26200277, Quittance n°M006811, la Société MASTER RETAIL, société anonyme au capital social de 44.600.000DT, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant Unique numéro 1412646H, dont le siège social est sis à l'immeuble SOFIDE, à l'Angle de la Rue du Métal et de la Rue des Entrepreneurs, LA CHARGUIA II - 2035 Tunis Carthage, représentée par son Directeur Général Monsieur Imed CHERIF, a cédé à la Société MISS LINA, société à responsabilité limitée au capital social de 10.000DT, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant Unique n°1439926E, dont le siège social est sis à l'Avenue du Maghreb Arabe, Khouzama-Est, 4051 Sousse Jaouhara, Sousse représentée par son gérant Monsieur Leith IBRAHIM, la totalité du fonds de commerce à usage de vente de lingerie féminine exploité sous l'enseigne «WOMEN SECRET» dans le local commercial «B26» du centre commercial «TUNIS CITY» sis au croisement de la Route GP8 et de la route de Borj Touil, délégation Kalaat El Andalous, Gouvernorat de l'Ariana d'une superficie approximative de 94 m². La vente porte sur le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels notamment l'achalandage, la clientèle et le droit au bail. L'enseigne et le nom commercial ne sont pas compris dans la cession.

Les oppositions seront reçues entre les mains de la cédante la Société MASTER RETAIL dont le siège social est sis à l'Immeuble SOFIDE, à l'Angle de la Rue du Métal et de la Rue des Entrepreneurs, LA CHARGUIA II - 2035 Tunis Carthage, et ce dans les vingt (20) jours de l'insertion de la présente publication au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au Journal ECHOUROUK du 18 Février 2026.

2026400585FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé légalisé à la municipalité de Hammamet le 3/1/2026 et enregistré à la recette des finances de Hammamet le 03/02/2026 sous le n°26300652 reçu n°M019368 Linda Touhami demeurant cité Nadhour, Hammamet, Nabeul, a loué à la société RIANA CONCEPT STORE, société à responsabilité limitée en cours de constitution - la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis à l'intersection des avenues de la Liberté et Hedi Wali exactement au n°399 avenue de la libération, Hammamet, avec tous ses composants matériels et immatériels. Les oppositions doivent être remises dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au J.O.R.T, au local du fonds loué mentionné ci-dessus.

Un extrait de cette annonce a été publié aux journaux Assahafa alyawm et la Presse le 17/01/2026.

2026R00466FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance Libre

Suivant contrat enregistré à la recette des finances Bardo quittance n°M004802 enregistrement n°26300185 Mr. Mohamed Ali Ben Ibrahim Bougdiri, demeurant au n°3 bis, rue Zenkat Boukhris, Tunis, a loué à La Société Le Paquet Alimentaire dont le siège social est situé au 20 rue Mars, immeuble Panorama, Bardo, Tunis la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, destiné pour la vente des viandes de volaille et de produits dérivés sis à la rue Bougatfa, immeuble Ibn Sina, Bardo, Tunis, pour une durée d'un an, du 01/12/2025 au 30/11/2026.

Les oppositions sont adressées aux deux parties mentionnées ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 14 Février 2026.

2026R00484FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance Libre

Selon contrat enregistré à la recette des finances Rue d'Autrich, quittance n°10017 enregistrement n°26300406, Mr. M. Souheil Al-Fourati, demeurant au 42 Rue Lyon Tunis a loué à Mme Mariem Bent Omar Al-Hammarni, demeurant au 05 Rue Gabès, Borj El Wazir, Ariana la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné pour la fabrication et de vente des gâteaux et une buvette sis au 51 rue de Madrid, Bab Bhar, Tunis 1002, pour une durée de 5 ans, à partir du 1er février 2026 au 31 janvier 2031.

Les oppositions sont acceptées à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 17 Février 2026.

2026R00485FCCC3

Location Gérance

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'El Hamma Gabès le 10/05/2025, série n°M036941, Reçu n°253001211 Mr Farid Farhati a donné en location gérance à Mr Mustapha Ben Hmed GHRIBI la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à l'avenue Bechir Mahmoud El Hamma Gabès pour une durée d'une année reconductible à partir du 1er Juin 2025 au 31 Mai 2026 moyennant un loyer mensuel de 600 dinars payable d'avance et au début de chaque mois.

Cette annonce a été publiée aux journaux "le Quotidien et Achourouk" le 18/2/2026.

2026X00239FCCC3

Location-gérance d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi le 8/12/2025 et enregistré à la recette des finances Djerba le 10/02/2026 sous numéro 26300733, quittance n°M016085 «Société Touristique Chichkhan» dont le siège social est établi à rue Midoun Houmt Souk Djerba, immatriculée au registre national des entreprises sous le numéro B2043662009, représentée par Madame Donia Mezrani titulaire de la CIN n°05464055 a loué à la «Société HD Restaurants ET Cafés» est en cours de constitution, dont le siège social est établi à Fatou Houmt Souk Djerba, rue zone Touristique Midoun km3, représentée par Monsieur Haythem Dabbabi titulaire de la CIN n°06533885, la totalité du fonds de commerce qui s'agit d'un Café «Chichkhan» exploité dans le local situé à rue Midoun Houmt Souk Djerba, pour une période de cinq ans renouvelables à partir du 01/01/2026 jusqu'au 31/12/2030.

2026400556FCCC3

Location d’un fonds de commerce

(Gérance libre)

En vertu d’un contrat de location d’un fonds de commerce (gérance libre), signé et légalisé le 14/11/2025 enregistré à la recette des finances d’El Menzah 6 le 28/01/2026 sous le numéro 26300698, quittance n°M012308, Madame Yosr bint Ali Bouhjar, épouse Sfaxi, a donné en location- en gérance libre à la société MR MEAT, société en cours de constitution représentée par son gérant Monsieur Mehdi Nebli, la totalité du fonds de commerce sis au local n°1, 5 Av. de la Liberté, El Menzah 5, en vue de son exploitation en tant que restaurant, pour une durée de cinq (5) années à compter du 01/11/2025.

Les oppositions, s’il y a lieu, seront reçues à l’adresse du fonds de commerce susvisé dans un délai de vingt (20) jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Assabah en date du 14/02/2026.

2026400572FCCC3

Location Gérance d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 10/02/2026 enregistré à la recette des finances de la Goulette le 16/02/2026 quittance n°19144, enregistrement n°26301404, la Sté COTCHELLA CREPE, SARL, identifiant unique n°1694703P a donné en location gérance à la Sté SNM AGENCY, SUARL identifiant unique n°188514Y la totalité du fonds de commerce de restauration rapide (Pizzeria - sandwicherie - crêperie) exploité dans le local n°9 RDC résidence Jannet 12, avenue Mongi Slim l'Aouina Tunis pour une durée de cinq ans du 01/3/2026 jusqu'au 28/02/2031 renouvelables.

Un extrait de cet avis a été publié aux journaux la Presse et Essahafa du 19/02/2026.

2026400584FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une Association

Dénomination : Association Tuniso-Maltaise

Objectifs :

De contribuer au renforcement des liens d'amitié entre le peuple tunisien et le peuple maltais ;

De contribuer à la promotion de la coopération économique ainsi qu'aux échanges culturels, sociaux et scientifiques.

Réalisés par les moyens:

Les campagnes de sensibilisation

L'organisation de rencontres et de colloques

Les ressources financières licites

Siège social : Immeuble Ariana Soghra, 98 rue du Niger, RDC Appartement A2, 1002 Tunis.

Membres:

Imen Darmanine épouse Benhmouda, Présidente

Abdellatif Taboubi, Secrétaire général

Hayet Ben Ameur épouse Darmanine, Trésorière

Philip Mamo, Coordinateur général

Sabrina Darmanine, Chargée des relations publiques

2026R00480APSF1

Syndicat des propriétaires de la Résidence Iris

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 31/05/2025 enregistré à la recette des finances Rue de Paradis Ariana, sous le numéro 26701021, quittance n° M014848 en date du 05/02/2026, il a été procédé à la constitution du syndicat des propriétaires de la Résidence Iris, située à la rue Ain Mastour Chotrana 1, La Soukra. Les membres du comité sont :

- Mohamed Manai : Président du syndicat

- Nabil Farhaoui : Trésorier

- Sana Cherni : Membre.

2026400567APSF1

Homologation de résolutions

Extrait du Procès-verbal de la réunion du syndicat de la résidence "Azzayatin" Immeuble « D »

L'Assemblée Générale élective du syndicat des copropriétaires de l'immeuble « D », de la résidence "Azzayatin" située à la rue Cheikh Al-Nayfer, la Soukra, s'est tenue le 11 janvier 2026 selon procès-verbal enregistré à la recette des actes judiciaires de l'Ariana le 13 janvier 2026, quittance n°1553 et le numéro d'enregistrement 135. Les rapports moraux et financiers ont été approuvés et tous les membres du bureau du syndicat pour la période 2024/2025 ont reçu quitus pour leur gestion.

Les personnes suivantes ont été nommées :

- Président : Fouad Al Alaymi.

- Secrétaire Général : Taymour Al Hammadi.

- Trésorier : Mohamed El Euch.

- Membre : Mohamed Ali Derbal.

2026400564APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

POURSUIVANT : Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant Avenue Habib BOURGUIBA n°70/72 TUNIS Immatricule RNE n°000110F TUNIS en sa qualité de créancier saisissant.

PARTIE SAISIE : Monsieur Mahmoud Ben Salah GAHBICHE, Titulaire de la CIN n°02932909, demeurant au n°42 avenue de la République Sousse. Monsieur Chafik Ben Salah GAHBICHE, Titulaire de la CIN n°02836495, demeurant à n°42 avenue de la république Sousse.

AVOCAT POURSUIVANT :

Maître Imad Eddine CHEBAANE, Avocat, rue Mikhaïl Naimy Hammam SOUSSE, CODE T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

IMMEUBLE SAISI :

Les parts indivises revenant à Monsieur Mahmoud et Chafik GAHBICHE au titre foncier n°34348 SOUSSE, parcelles n°1 et 2, située à Moureddine SOUSSE.

- parcelle n°1 d'une superficie de 14670 m², consistant en un terrain agricole implanté d'oliviers mur, comprenant une maisonnette incomplète d'une superficie de 80m².

- parcelle n°2 d'une superficie de 15940 m², consistant en un terrain agricole implanté d'oliviers mur.

DATE ET LIEU DE L'ADJUCATION :

Tribunal de Première Instance de SOUSSE le 23/03/2026 à 9h.

MISE A PRIX :

Trois Cent Quatorze Mille six Cent Dinars (314.600,000 D) avec les frais et honoraires taxés.

OBSERVATION :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la Mise à prix.

2026S00239VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques des immeubles ci-dessous mentionnés le mercredi 25/3/2026 à l'audience des criées du tribunal de première instance de Monastir à 9H et les heures qui suivent du matin dans son prétoire habituel.

La partie saisissante :

- Monsieur Zouhair Ben Mahmoud Layouni, titulaire de la CIN n°04165944 demeurant 215,Cité Riath, Eddiss, Monastir.

La partie saisie :

- Monsieur Alia Ben Abdelfateh Elbriki, titulaire de la CIN n°06754207, demeurant Rue Hanabal, Zarmdine, Monastir.

AVOCAT POURSUIVANT :

Maître Mahbouba Ben Aissa, avocate à la cour de cassation, 3 Rue de combattant, Cité trabelsia, Monastir, M.F : 1236028/B

IMMEUBLES MIS EN ADJUDICATION :

*lot n°1 : la totalité des parts indivises relative à un bien immobilier non immatriculé

consistant en une maison d'habitation située à rue Hanabal secteur, délégation Zarmdine, gouvernorat de Monastir.

Il est composé de :*Rez-de-chaussée d'une superficie de 292 m² comprenant un salon, une cuisine, une salle de bain, deux chambres et balcon *un étage supérieur de même superficie que la rez-de chaussée comprenant un appartement composé d'un hall, d'un salon ; d'une cuisine, de deux chambres et d'un balcon * le toit de l'étage supérieur comprenant un appartement en cours d'achèvement d'une superficie de 160 m².

La maison est limitée : Au Sud par : Adel briki / A l'Est par route / Au Nord par Taher briki à l'Ouest par Elsawi thabet.

*lot n°2 : la totalite des parts indivises sur 329.291 l'ensemble de 1129 parts du bien immobilier immatriculé, objet du titre foncier n°47337 Monastir nommé "wad Elmite".

Composé de parcelle n°13, consistant en une terre d'usage agriculture de forme irrégulière ; polygonale avec plusieurs angles dont les limites sont rectilignes avec quelques déviations. Elle est plantée de7oliviers et dont la superficie totale de 1129 m², sise à secteur Zarmdine sud ; délégation Zarmdine gouvernorat de Monastir.

Les droits réels y afférents sont inscrits auprès de l'administration de la propriété foncière de Monastir en date du 16/9/2024 ; dépôt Monastir ; volume 24/02 n°2/5104.

*lot n°3 : la totalité des parts indivises sur 3386.541 l'ensemble de 11611 parts du bien immobilier immatriculé objet du titre foncier n°71409 Monastir, nommé "HINCHIR EL KANSIA" composé de parcelle n°19, consistant en une terre d'usage agriculture de forme irrégulière ; polygonale avec plusieurs angles dont les limites sont rectilignes avec quelques déviations. Elle est plantée de 45 oliviers et comporte également des arbres d'amandier et de figuier. Sa superficie totale de 11611m², sise à secteur Zarmdine nordique ; délégation Zarmdine gouvernorat de Monastir.

Les droits réels y afférents sont inscrits auprès de l'administration de la propriété foncière de Monastir en date du 16/9/2024, dépôt Monastir, volume 24/02 n°2/5107.

*lot n°4 : la totalité des parts indivises sur 1712.375 l'ensemble de 5871 parts du bien immobilier immatriculé objet du titre foncier n°71349 Monastir, nommé "HINCHIR EL KANSIA" composé de parcelle n°15. Consistant en terre d'usage agriculture de forme quasi rectangulaire avec des limites généralement droites mais présentant quelques déviations.

Elle est plantée de 33 oliviers et comporte également des arbres d'amandier. Sa superficie totale de 5871 m², sise à secteur Zarmdine nordique, délégation Zarmdine, gouvernorat de Monastir.

Les droits réels y afférents sont inscrits auprès de l'administration de la propriété foncière de Monastir en date du 16/9/2024 ; dépôt Monastir ; volume 24/02 n°2/5106.

*lot n°5 : la totalité des parts indivises sur 524.416 l'ensemble de 1798 parts du bien immobilier immatriculé objet du titre foncier n°59951 Monastir nommé "AIN BEN JANET" composé de parcelle n°345, consistant en terre d'usage agriculture de forme irrégulière ;

polygonale avec plusieurs angles dont les limites sont rectilignes avec quelques déviations.

Le terrain est en pente .Elle est plantée de 12 oliviers. Sa superficie totale de 1798 m², sise à - secteur Zarmdine sud ; délégation Zarmdine ; gouvernorat de Monastir.

Les droits réels y afférents sont inscrits auprès de l'administration de la propriété foncière de Monastir en date du 16/9/2024 ; dépôt Monastir; volume 24/02 n°2/5105.

MISE A PRIX :

La valeur totale des lots mises en vente a été fixée à 221.098.710 d détaillées ci-dessous :

*lot n°1 : Le prix d'ouverture a été fixé à 117.308.000d.

*Lot n°2 : Le prix d'ouverture a été fixé à 8.232.275d.

*Lot n°3 : Le prix d'ouverture a été fixé à 60.957.738.

*Lot n°4 : Le prix d'ouverture a été fixé à25.685.625d.

*Lot n°5 : Le prix d'ouverture a été fixé à 8.915.072d.

Outre les frais de l'adjudication qui seront déterminés ultérieurement par le tribunal.

VISITE DE L'IMMEUBLE :

Chaque jour de 10 h à 17 h et pour plus d'informations consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

PARTICIPATION AUX ENCHERES :

Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2026S00246VEPA1

ADJUDICATION AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE

CABINET MAITRE AMIR MAHERSI

Avocat à Sfax

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 30/3/2026 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Kairouan.

Poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, représentée par son directeur général, société anonyme inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé au 9 rue Hédi Nouira Tunis 1001, demeurant chez Sté Général Recouvrement rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble La perla 1er étage n° 13 3000 Sfax.

Partie saisie : Sté Nour Autos Services SARL inscrite au registre de commerce sous le n°B170912008 et au registre national des entreprises sous le n°1069465L résidente dont le siège social situé au 26 rue khyeridine Becha Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Amir Mahersi avocat à Sfax, rue Abou Elhassan Ellakhmi immeuble La perla mizanine n°4 3000 Sfax.

Propriété à vendre : la totalité de la propriété objet de titre foncier n°50516 Kairouan nommé "sté nour" située à thraa tamar Kairouan limité au nord par la propriété objet du titre foncier 6668 Kairouan et la route GP2 et à l'est et sud par la propriété de houimil et à l'ouest par la propriété de kamel rich; d'une superficie 3500 m², se constitue d'un bâtiment commercial préparé pour réparation et vente de pièces de rechanges des voiture se compose ;

1) Un parking.

2) Espace pour lavage (longueur 9.80 m ; largeur 5m).

3) Atelier mécanique se compose d'une 1ère partie (longueur 9.50 m ; largeur 8.40 m) contient deux machines pour lever les voitures et une 2ème partie (longueur 14.80 m; largeur 9.20 m).

4) Salle de réception des clients (longueur 4.95 m ; largeur 3.80 m).

5) Point de vente des pièces de rechanges (longueur 9.40 ; largeur 6.70 m).

6) Magasin (longueur 5 m; largeur 4.60 m),

7) Atelier pour tôlerie (longueur 14.30 m ; largeur 10.70 m).

8) Atelier pour réparation des pneus (longueur 8.60 m ; largeur 4.90 m).

9) Un café (longueur 6.70 m ; largeur 4.60 m) avec un 1er magasin (longueur 2.40 m ; largeur 2.30 m) et un 2ème magasin (longueur 2.15 m ; largeur 1.10 m) et un bloque sanitaire (longueur 2.20 m ; largeur 2.10 m).

10) Espace pour ouvriers se compose d'un couloir et une salle à manger longueur : 5,60 m (largeur 3.70 m) et une salle pour changer les vêtements (longueur 2.80 m; largeur 2.10 m) et un bloque sanitaire (longueur 4.80 m ; largeur 3.60 m).

11) Des quais de largeur de 5 m qui entoure le bâtiment de l'est et l'ouest et nord.

Mise à prix : est fixée à un million six cents quatre vingt cinq mille dinars (1.685.000.000) et ajouté les intérêts et les frais qui seront déterminés au jour de l'adjudication.

Visite de la propriété : la visite de la propriété peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Kairouan où est déposé le cahier des charges au bureau de l'avocat poursuivant.

N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par l'intermédiaire d'un avocat.

2026X00232VEPA1

Vente aux enchères publiques

Et après réduction du prix

CABINET DE MAITRE

IMED HACHICHA

Avocat près la cour de cassation

8 rue EL Idrissi Tunis

Tél. : 71. 33 97 59 & 98 32 25 62

hachichaimedavocat@gmail.com

MF : 000PA509587N

Le Poursuivant : AMEN BANK société Anonyme représentée par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed v R.C N°B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

Débiteur principal Kadour Absi entrepreneur de bâtiment titulaire de la CIN n°00590390 demeurant au 1 rue de l'Arabie Saoudite El Mourouj 3 Ben Arous.

Caution solidaire et hypothécaire Manoubia Bent Boubaker Ben el Ouafi retraitée titulaire de la CIN n 00415735 demeurant à la même adresse sus indiquée»

Avocat poursuivant : Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente : La totalité de la propriété dénommée Ben Elouafi objet du TF n°19439 Ben Arous sise à el Mourouj d'une superficie de 04a 17 ca il s'agit d'une villa composée d'un rc et un 1 étage et un Bâtiment secondaire le RC est composé d'une pièce cuisine salle de bain à gauche un salon 2 pièces à coucher la superficie couverte est de 179.50m² le 1 étage est composé d'un salon à droite en trouve une cuisine salle de bain 2 chambres à coucher à gauche 2 chambres à coucher la superficie couverte est de 179.50m² le bâtiment secondaire est composé d'un studio d'une superficie de 34m² et à gauche de la villa on trouve un garage d'une superficie de 24 m² tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Ben Arous.

Mise à prix 550.680.000 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus.

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Ben Arous le jeudi le 26/3/2026 à partir de 9h00du matin.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples information s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous et prendre connaissance du cahier des charges.

On ne peut participer aux enchère qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d 'avocat.

Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compètent.

2026400575VEPA1

Vente Aux Enchères Publiques

ETUDE MAITRE TAREK LAHMAIER

AVOCAT PRES LA COUR D'APPEL

106 BIS RUE DE PALESTINE 1002 TUNIS

TEL : 71.801.300

FAX : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

Poursuivant : Tunisian Saudi Bank «TSB» (auparavant Stusid Bank)

(S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 32, rue Hédi karray Tunis.

Partie saisie : El Ajmi Ben El Haj Mbarek titulaire de la CIN numéro 05563623 demeurant 66 rue Hammadi Bjaoui El Kalaa Kobra Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Tarek Lahmaier avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description des immeubles à vendre :

Immeuble objet du T.F 130693 Sousse dénommé «Abdelfatteh» d'une superficie de 405 m² sis à El Kalaa Kobra Sousse consistant en un terrain clôturé.

Mise à prix : (217.450,000 D.T) outre les frais de poursuite taxés par le tribunal.

Date et lieu de la vente : Lundi (23 Mars 2026) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Sousse 2 à partir de 09H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable ; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2026400580VEPA1

Vente Aux Enchères Publiques

ETUDE MAITRE TAREK LAHMAIER

AVOCAT PRES LA COUR D'APPEL

106 BIS RUE DE PALESTINE 1002 TUNIS

TEL : 71.801.300

FAX : 71.783.701

Matricule fiscal : 1409999/G/A/P

POURSUIVANT : Tunisian Saudi Bank «TSB» Ex. Stusid Bank Société Anonyme représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 32, rue Hédi Karray Tunis M.F 013026 E/P/M/000.

PARTIE SAISIE : Youssef Ben Nasr, CIN 00562142 demeurant 14 rue jbal al Fath, cité Ghazela, Ariana.

AVOCAT POURSUIVANT : Maître Tarek Lahmaier avocat près la cour d'appel 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

DESIGNATION DU BIEN A VENDRE : Immeuble objet du T.F 50844 Ariana dénommé « Sonia » d'une superficie de 560 m² sis angle rue Atlas et rue Jbal El Fath n°14 cité Ghazela - Ariana, consistant en une villa repartie en un R.D.C d'une superficie couverte de 165m² constitué de 3 chambres à coucher, salle d'eau, cuisine, d'un étage d'une superficie couverte de 165m² constitué de 5 chambres à coucher, S.D.B, Salon, 2 S.D.B, d'un 2ème étage d'une superficie couverte de 20m²; d'un garage d'une superficie de 40m², d'un 2ème garage d'une superficie de 36m², le tout alimenté en eau, électricité, équipé d'un chauffage central et d'une climatisation et relié aux réseaux de l'ONAS.

MISE A PRIX : (720.916,528 D.T) outre les frais de poursuite.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : Lundi (23 Mars 2026) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance d'Ariana à partir de 09H du matin.

LA VISITE DES LIEUX : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

OBSERVATION : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable ; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2026400581VEPA1

Vente aux Enchères Publiques

Après la déduction du prix de 40 %

Partie poursuivant :

M. Tarek B Amor B Mohamed B Amor, demeurant à Kharzmia Menzel Temime.

Partie saisie :

M. Abdelkadeur B Attia, CIN n°06397903, demeurant à Elbayadha Menzel Temime.

Avocat poursuivant :

Maître RHOUMA MOHAMED avenue Bechir B Fadhel Menzel Temime Nabeul; MF : 1515021 Y.

Propriété saisie : la totalité de 167 parties indivises de la propriété enregistré sous le titre foncier n°607073 Nabeul de superficie de 167 m², sise à Elbayagha Menzel Temime et qui consiste en une maison d'habitat située sur un garage.

Mise à Prix : Cent soixante trois mille sept cent soixante seize dinars, 900 millimes (163.776,900 D).

Date et lieu de vente : Lundi 16 mars 2026 (16/03/2026) à 9h du matin à la salle des criées au Tribunal de première instance de Nabeul.

Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et les étrangers doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus de renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Nabeul ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2026400587VEPA1

Avis aux créanciers

JUGEMENT DE FAILLITE

SOCIETE LABORATOIRES ZAHRA NATURE

Identifiant unique : 1182440N

En vertu du jugement rendu par le, Tribunal de Première Instance de Sousse 2 sous le n°33850 le 14/01/2026, il a été décidé la faillite de la société LABORATOIRES

ZAHRA NATURE, sis à la route nationale 1, zone industrielle 4022 Akouda. Il a été désigné le juge Madame Fatma Zahra Baday entant que Juge de faillite et Mr. Zied Ben Amor Syndic de faillite.

Conformément aux dispositions des articles 530 et 531 du code de commerce les créanciers doivent présenter leurs titres de créances et leurs bordereaux indicatifs au Syndic de la faillite sis à la Rue Général Kef Khezama Est Sousse (tél 29069245) et ce dans un délai de quinze jours à partir de la parution du présent avis le Journal Officiel de la République Tunisienne.

2026S00237VEPA2

Ajout d'une précision manquante concernant le jugement de la faillite

SOCIETE CHAHRAZED DE PROMOTION IMMOBILIERE

Adresse : route de Soukra km 0.5 Sfax

Matricule Unique N° : 0951859 M

Considérant que le tribunal de 1ère instance de Sfax 2 a rendu la décision prononçant la faillite de la société "Chahrazed pour la Promotion Immobilière", portant le numéro unique au registre national des Entreprises 0951859M, laquelle a été publiée au JORT n°13 du 30 janvier 2026 pages 239 et 240.

Considérant qu'il y a lieu de rectifier une omission entachant ladite décision en ce qui concerne son numéro qui est le 52 et sa date qui est le 24 décembre 2025.

2026X00233VEPA2

Nomination d'un liquidateur judicaire

En vertu de l'ordonnance sur requête numéro 10429/25 émanant du tribunal de première instance de Sfax 1 en date du 15/12/2025 il a été décidé la nomination de maître souphia gharbi son cabinet sis à l'avenue du 14 janvier immeuble les EMIRS étage numéro 3 bureau numéro 3 Sfax en tant que liquidatrice de la succession de HAMED SHAABAN et sa fille HADIA BINT HAMAD SHAABAN. Chaque créancier doit présenter les pièces justificatives de ses créances dans un délai d'un 1 mois à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2026X00234VEPA2

Décision de remplacement de syndic de faillite

Dossier de faillite de la société ZENIT -TUNISIE

Sise, 3 bis, Rue du réservoir, TUNIS

Identifiant unique : 0513734K

En vertu de la décision N°4778 rendue par le tribunal de 1ère instance de TUNIS 1 en date du 03-02-2026, il a été décidé de relever le syndic de faillite Mohamed MBARKI de ses fonctions de le remplacer par l'expert HACHEMI Chaker dont le bureau sise à la résidence Essaada, App.B,04, rue Mohamed Ennayfer, La Soukra, TUNIS et de le charger de poursuivre la mise en œuvre du jugement rendu par le tribunal de 1ère instance de TUNIS - 1 le 9 Mai 2024 sous le numéro 4778.

2026400546VEPA2

Mise en faillite

SOCIETE SONIM

MF : 0012197 V

Suivant la décision du tribunal de première instance de BEN AROUS statuant en chambre de conseil du 26-01-2026 relative à l'affaire n°321 Société SONIM enregistrée au registre national sous le n°0012197 V.

Il a été décidé ce qui suit :

- Confirmation de l'état de cessation de paiement de la société SONIM et ce à partir du 20 janvier 2023.

- La mise en faillite de la société SONIM.

- La nomination du juge MME MARIEM KANZARI en tant que juge Commissaire.

- La nomination de Mr Naim Kaabi en tant que syndic de faillite élisant domicile au 23 rue Ali Belhoune Khair-Eddine la Goulette.

- Les Créanciers sont invités à enregistrer leurs dettes auprès du syndic de faillite dans un délai d'un mois à partir de la date de parution de cet avis au journal officiel.

Pour plus d'informations contactez le 36638938.

2026400563VEPA2

Jugement de faillite

Ouverture des procédures de règlement judiciaire N°1012

SOCIETE «HHW» «SA»

SIEGE SOCIAL : Avenue de l'environnement Immeuble Kalel Berges du Lac Tunis

Capital Social : 400.000DT - Identifiant Unique : 0758460 J

CNSS : 00234678-35

Le tribunal de première instance de Tunis1, a prononcé la mise en faillite de la société H H W avec les conséquences juridiques qui en découlent et a nommé la juge Mme Nesrine BEN HFAIDH juge déléguée de la faillite et la désignation de Mr. Jalel HADDAD en tant que syndic de la faillite et l'autorisation d'apposer des scellés partout où cela est nécessaire et de publier le contenu de ce jugement au registre national des entreprises.

Ce jugement stipule également le report de la décision sur la responsabilité des dirigeants de la société en vertu des dispositions des articles 214 du Code des sociétés commerciales et 590 du Code de commerce jusqu'à ce que les enquêtes soient terminées par le juge déligné de la faillite.

Et selon la loi n° 2016-36 du 29 avril 2016 relative aux procédures collectives, les créanciers doivent enregistrer leurs créances munies de toutes les pièces justificatives dans un délai de 15 jours à compter de la date de la publication du jugement de faillite au Jort chez le Syndic de la faillite Mr Jalel Haddad à l'adresse suivante : 1 rue 2 mars 1934 Carthage Byrsa 2016 Tel /Fax : 71 277 191

Email : jalel.hadad@planet.tn

Sont exclus de ces dispositions les créanciers qui ont préalablement déclaré leurs créances dans le cadre des modalités de règlement judiciaire.

2026400569VEPA2

AVIS

Par ordonnance du Président du Tribunal de première instance de l'Ariana en date du 12 janvier 2026, il a été décidé la suspension de toutes les poursuites et procédures d'exécution engagées à l'encontre de la société Studio Design, sous le matricule n° 1185502 Y.

Notamment le recouvrement des créances antérieures à l'ouverture de la procédure, les intérêts, les pénalités de retard ainsi que les salaires.

Cette suspension demeure en vigueur jusqu'au prononcé d'un jugement définitif dans le cadre de la procédure de règlement judiciaire.

2026400571VEPA2

Société OCTOPUS Société à Responsabilité Limité En faillite

Identifiant Unique : 544131H

Dépôt de l'état des créances

Dans le cadre du dossier N° 199 et en exécution de la décision du juge commissaire de la faillite en date du 05/02/2026, il est porté à la connaissance des créanciers de la société OCTOPUS, en faillite, que l'état des créances est déposé au greffe du tribunal de 1ère instance d'Ariana.

Tout créancier peut dans les 10 jours à dater de la parution de cet avis formuler des réclamations au greffe du tribunal.

2026400578VEPA2

Avis au public

En vertu d'une décision judiciaire émanant du Tribunal de 1ère instance Ariana Mme Olfa Ben Sassi a été nommée liquidateur de la société Décoration plus substituant Mr Mokhles Ben Youssef affaire n°14161.

Tél : 22 513 137 - 26 224 860

2026400582VEPA2

Avis au public

En vertu d'une décision judiciaire émanant du Tribunal de 1ère instance Tunis 2 Mme Olfa Ben Sassi a été nommée liquidateur sur l'héritage de Mr Nasr Jendoubi, substituant Mr Mondher Hamdi.

Tél : 22 513 137 - 26 224 860

2026400583VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 02 AVRIL 2026

SICAV CROISSANCE

Société d'Investissement à Capital Variable

Loi N°2001-83 du 24 Juillet 2001

Jort N°59

Siège social : 2 Rue de Turquie, 1001 Tunis

RNE n°723624 Y

Messieurs les actionnaires de la Société SICAV CROISSANCE sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 02 Avril 2026 à 10 heures au Club Kheireddine, sis au 31 Rue du Général Kheireddine 2060 - la Goulette Kheireddine à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2025,

2- Lecture des Rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025 et approbation des opérations mentionnées,

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2025 et affectation des résultats,

4- Quitus aux administrateurs.

2026R00495SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 02 AVRIL 2026

SICAV CAPITALISATION PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable

Loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 Jort N°59

Siège social : 2 Rue de Turquie, 1001 Tunis

RNE n°187123C

Messieurs les actionnaires de la Société SICAV CAPITALISATION PLUS sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Jeudi 02 Avril 2026 à 10 heures 30 au Club Kheireddine, sis au 31 Rue du Général Kheireddine 2060 - la Goulette Kheireddine à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2025,

2- Lecture des Rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025 et approbation des opérations mentionnées,

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2025 et affectation des résultats,

4- Quitus aux administrateurs.

2026R00496SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 02 AVRIL 2026

SICAV RENDEMENT

Société d'Investissement à Capital Variable

Loi N°2001-83 du 24 Juillet 2001 Jort N°59

Siège social : 2 Rue de Turquie, 1001 Tunis

RNE n°0381738 F

Messieurs les actionnaires de la Société SICAV RENDEMENT sont

convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 2 Avril 2026 à 09 heures au Club Kheireddine, sis au 31 Rue du Général Kheireddine 2060 - la Goulette Kheireddine à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2025.

2- Lecture des Rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025 et approbation des opérations mentionnées.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2025 et affectation des résultats,

4- Quitus aux administrateurs.

5- Renouvellement de mandat d'un administrateur.

2026R00497SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SOCIETE MEDSOFT

SA AU CAPITAL DE 1 050 000 DINARS

Identifiant : 0645229D

Messieurs les actionnaires de la Société sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mardi 24 Mars 2026 à partir de 10h00 au siège de MEDSOFT sis au 8 Rue Lac Victoria Résidence du Lac Appartement F41 Les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2- Délégation de pouvoirs.

3- Questions diverses.

2026400574SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de la

Société SICAF-PARTICIPATIONS-BNA

SA au capital de 500.000 DT

Siège social : chez BNA Avenue Mohamed V Tunis

Identifiant unique : 0858272N

Messieurs les actionnaires de la société SICAF-PARTICIPATIONS-BNA sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui se tiendra le lundi 16 Mars 2026 à 10 heures au siège de la B.N.A. sis à l'Avenue Mohamed V Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025 et présentation des états financiers dudit exercice ;

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice 2025 et approbation des conventions réglementées;

3) Approbation des états financiers arrêtés au 31.12.2025 ;

4) Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2025 ;

5) Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

6) Fixation de l'enveloppe des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2025 ;

7) Désignation d'administrateurs pour une période de 3 ans (2026-2028) ;

8) Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire de la SICAF Participations BNA sont mis à la disposition de messieurs les actionnaires au siège social de la société.

2026400589SANB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

Mr Ali Ben Hamouda Ben Hamad REBII, titulaire de la CIN n°03954928, déclare la perte de l'acte de propriété N°03/45164 du 17/01/2013, objet du titre foncier N°13905 Mahdia dénommé «Nouha» sis à Imed Al Kouassem Est délégation Chorbène, Gouvernorat de Mahdia. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Chorbène sous N°27 le 17/02/2026.

2026S00241DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Le maître Kaouther BOUBAKER pour le compte de Mr Fredj Ben Hassen Ben Ali AOUICHA, titulaire de la CIN n°05519881, déclare la perte de l'acte de propriété n°88943, objet du titre foncier N°70837 Kairouan dénommé «Fredj» sis à El Ghabet, Gouvernorat de Kairouan. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de la Garde nationale de Kairouan sous N°2663 le 17/10/2025.

2026S00244DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Je suis Bader ben elhabib ben mohammed dhuib j'annonce que j'ai perdu mon titre de propriété N°03/1810 Relatif au titre foncier N°10025 Mahdia et je veux obtenir une deuxième copie originale. Tout contestant devra s'adresser à la conservation foncière direction régionale de Mahdia de cet avis.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2026S00245DIVD2

AVIS

Mr Abd elfateh Rekik déclare la perte de titre de propriété d'une parcelle de terre de 1110 m², extraite de la parcelle de 6916m² située à la route de Teniour km 16 il veut extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire kais karray à Sfax.

2026X00235DIVD2

AVIS

SAMIR BOUDABBOUS et MOHAMED BOUDABBOUS et FAWZI BOUDABBOUS et LOTFI BOUDABBOUS et NAZIHA BOUDABBOUS et SAHIRA BOUDABBOUS annoncent qu'ils possèdent un lot de terrain d'une superficie 899 mètres carrés situé à la route manzel chaker zanket abid km 05 Sfax dont l'origine de propriété est un acte notarié enregistré à Sfax le 31 octobre 1968 quit n°237 rédigé par les deux notaires HAMOUDA ELKHABOU et MOHAMAD KOUBAA et déclarent qu'ils ont perdus l'acte sus-indiqués et désirent se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au cabinet du notaire maître MOHAMED MRABET situé à la rue CARTHAGE immeuble MEDINA CENTRE BLOC B 3ème étage SFAX dans un délai ne dépassant pas 30 jours à compter de cet avis.

2026X00236DIVD2

AVIS

MOHAMED BOUDABBOUS annonce qu'il possède un lot de terrain agricole d'une superficie 15000 mètres carrés situé à la route manzel chaker km 15 Sfax dont l'origine de propriété est un acte notarié enregistré à Sfax le 25 janvier 2010 quit n°39 rédigé par les deux notaires MOHAMAD MZID et MOHAMAD MZID (son fils) et déclare qu'il a perdu l'acte sus-indiqué et désir se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au cabinet du notaire maître MOHAMED MRABET situé à rue CARTHAGE immeuble MEDINA CENTRE BLOC B 3ème étage SFAX dans un délai ne dépassant pas 30 jours à compter de cet avis.

2026X00237DIVD2

Perte Titre de Propriété

La Compagnie Internationale de Leasing identifiant unique n° 381878S, ayant son siège au 16, Av Jean Jaurès Tunis, déclare la perte du titre de propriété original n°15/ 15432, relatif au titre foncier n° 76765 Monastir suivant la déclaration sur l'honneur légalisée en date du

18/02/2026 à la Municipalité de Tunis.

2026400573DIVD2

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation
des terrains relevant du domaine privé de l'Etat
du gouvernorat de Kasserine

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 98-1699 du 31 Août 1998 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de **Kasserine**;
- Vu le décret n° 99-94 du 11 Janvier 1999 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans les délégations du gouvernorat de **Kasserine**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Kasserine porte à la connaissance du public qu'en date du **26 Décembre 2025**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de **Kasserine**.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ce terrain, doit le déclarer et consigner son titre de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de **Kasserine**, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie En m2	Limites	D.P.E
Bouzguem 1 Imadet Bouzguem	Gasserine Sud	1900	**Nord :** Piste Agricole **Sud :** DPH Oued Lahtab **Est :** SNCFT **Ouest :** Route GP 13	D.P.E 614

2026R00494MINA4

"الشّركة التونسية الأوروبية للتأمين و إعادة التأمين-حياة"

"كارت-حياة"

المقر الإجتماعي : عمارة كارت،المدخل ب، مقسم بس4

المركز العمراني الشمالي 1082 تونس

المعرّف الجبائي: 1180567VPM000

المعرّف الوحيد : 1180567V

تصريح بالحسابات غير النشطة تطبيقا لأحكام الفصل43 إلى 48 من قانون المالية لسنة 2025

تطبيقا لأحكام الفصل43 إلى 48 من قانون المالية لسنة 2025، والمتعلق التصريح بالحسابات غير النشطة،

تعلم شركة التأمين وإعادة التأمين التونسية الأوروبية كارت الحياة أنه تم نشر قائمة العقود غير النشطة لسنة 2025

En application de l'article 43 a 48 relatives a la loi de finances pour l'année 2025,la compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne CARTE VIE informe le public que la liste des contrats inactifs pour l'année 2025 sont :

POLICE	Date dernière Opération	Bénéficiaire
6319990010	12/09/1999	JERBI MOHAMED
6819990020	04/03/2002	SRIDI OTHMEN

2026R00477BCFA5